



Litige avec magasin de déco

Par **Giantkat**, le **29/12/2017** à **18:34**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai eu un petit soucis récent avec 1 magasin de déco.

En effet j'ai quelques problèmes de santé non visible, et lorsque j'ai souhaité récupérer ma marchandise j'ai souhaité vérifier en détail si tous les produits et code-barres étaient corrects, car je ne voulais pas revenir 2 fois dans ce magasin situé à 15 kms de chez moi en cas d'oubli ou d'inversion.

Et il se trouve que certains des employés assez jeunes ont commencé à se moquer en disant lui il vérifie bien sa marchandise et s'en est suivi des éclats de rire

En fait mon handicap n'est pas vraiment visible mais il se voit 1 peu.

Et ensuite une des personnes a dit à l'autre : "Lui l'handicapé il nous fait quand même chier"

Ils ne semblaient pas comprendre que je préférais vérifier plutôt 2 fois qu'une car il y avait quand même 15 produits dans ma commande..

Même le responsable de cet entrepôt de commande se retenait de rire aux blagues de ses employés...

Le ton est ensuite monté 1 peu

Mais je trouve cette discrimination vis à vis du handicap un peu lamentable car il se trouve qu'en parallèle les clients qui attendaient derrière rigolaient aussi du coup...

Je souhaiterais donc savoir dans ces circonstances quelles démarches je peux effectuer afin que ce magasin s'excuse et que ca ne recommence pas la prochaine fois car même si le magasin n'est pas tout prêt de chez moi il demeure quand même...le magasin le moins loin et je ne souhaite pas faire 30 kms pour avoir 1 autre magasin.

Merci et bonnes fêtes.

Par **Visiteur**, le **29/12/2017** à **18:46**

Bsr,
Demander rdv avec la direction du magasin est votre seule possibilité de faire valoir vos griefs.

Par **Giantkat**, le **29/12/2017** à **19:12**

Bonsoir, merci mais dans ce cas je sens vros comme 1 maison 1 geste commercial sur 1 prochain achat...ou un geste commercial sur le précédent.
Cela ne remplacera pas les moqueries subies de la part des employés et des clients.
N'y a t'il rien d'autre à faire contre ce magasin ?
Cordialement.

Par **morobar**, le **30/12/2017** à **10:52**

Bjr,
A part financer un commando vengeur, il n'y a pas grand chose à faire.
Vous ne disposez d'aucun témoignage, d'aucune preuve, et vos propos seront donc considérés comme mensongers.